



# FFEcompét

Gestion des Compétitions Amateur et Pro de la Fédération Française d'Equitation

## Inscription provisoire d'un cheval étranger

L'inscription des chevaux étrangers sur la liste des chevaux de sport nécessite l'envoi aux Haras Nationaux des documents suivants : (procédure complète sur [www.haras-nationaux.fr](http://www.haras-nationaux.fr))

- Original du document d'identification (livret) étranger
- Traduction du document contenant la partie signalement littéral (sauf anglais)
- Signalement littéral et graphique français effectué par un identificateur habilité (vétérinaire ou agent des Haras Nationaux)
- Mention de la pose d'une puce électronique (obligatoire)
- Déclaration sur l'honneur de propriété du cheval rédigée par le propriétaire lui-même.
- Chèque de 120 € (si le cheval possède un passeport aux normes européennes) ou 240 € selon le cas, libellé à l'ordre des Haras Nationaux

La constitution du dossier complet, avec examen approfondi des documents, et saisie des informations, peut entraîner des délais d'enregistrement assez long pour les chevaux étrangers.

La FFE et les Haras Nationaux ont mis au point une procédure d'inscription **d'urgence provisoire, valable 2 Mois**, en attendant la validation définitive du dossier et l'immatriculation du cheval.

Cette procédure n'apporte aucune dérogation à la réglementation en vigueur sur le stationnement des chevaux en France ni sur les modalités d'inscription sur la liste des chevaux de Sport ; cette procédure a uniquement pour but d'accélérer l'inscription en cas d'urgence.

Il vous suffit de nous adresser :

- Le présent document complété et signé
- D'accompagner ce formulaire d'une photocopie du document d'identification du cheval (livret complet et certificat d'origine éventuellement)
- Signalement Français
- D'un chèque de 50 € libellé à l'ordre de la FFE ou d'un ordre de débit de votre compte engageur (montant non déductible des frais d'enregistrement des Haras Nationaux)

**Attention** : si dans les deux mois suivant cette demande, les Haras Nationaux n'ont pas reçu les documents nécessaires à l'immatriculation du cheval, l'inscription provisoire prendra fin, le cheval sera radié de la liste et les performances effectuées durant cette période seront annulées. Il en est de même si le cheval n'est pas immatriculé par les Haras Nationaux (en raison par exemple d'un passeport non réglementaire, d'origines non reconnues, ou d'un problème de signalement).

Nom du Cheval : .....

Sexe :  Mâle  Femelle  Hongre Robe : ..... Race : .....

Date de naissance : ..... Pays de naissance : ..... N° Passeport : .....

**DEMANDEUR**

**Compte à débiter** : .....

Nom + Prénom / Adresse : .....

Adresse mail : ..... Tél : .....

Signature :

Cadre réservé à FFECOMPET

Date de traitement :

N° SIRE Provisoire :